RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02360
Numéro SIREN : 848 822 318
Nom ou dénomination : AB VTC

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 6157

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDENTIFICATION

M bouzemmi ALI
3 RUE ALICE SERVIERES 18 allee nicolas deschamps
92700 Colombes
France

N° d'adhérent : 20201910016060

Pour le compte de :
SASU AB VTC
3 RUE ALICE SERVIERES
92700 Colombes

N° SIREN : 848 822 318
Période déclarée : 28/02/2019 au 31/12/2019
Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-A *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033-B *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-C *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-E *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
05 FEV. 2021
DEPOT N° 615

Certifié conforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2019)

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit *(report du 2033-B)*	0
Bénéfice imposable à 15%	2 737				

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	16 130	5 377	10 753
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	16 130	5 377	10 753
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 489		1 489
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	2 584		2 584
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	4 073	0	4 073
TOTAL GENERAL (I + II)	20 203	5 377	14 826

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	500
Résultat de l'exercice	2 737
TOTAL I	3 237
3 - DETTES	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	11 589
TOTAL III	11 589
TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 826

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2019)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		14 868
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**14 868**

CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		6 754
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Dotations aux amortissements		5 377
	Total des charges d'exploitation (II)	**12 131**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**2 737**
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		**2 737**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 737	0
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	**Bénéfice**	**Déficit**
	2 737	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	**Bénéfice**	**Déficit**
	2 737	0

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2019)

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport		16 130		16 130	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
				0	
TOTAL rubrique I	0	16 130	0	16 130	0

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport		5 377		5 377
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL rubrique II	0	5 377	0	5 377

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2019)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	14 868
TOTAL 1	**14 868**

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	**14 868**

Thu Oct 08 09:50:17 CEST 2020

AB VTC
Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège Social : 3 RUE ALICE SERVIERE
92700 COLOMBES
R.C.S NANTERRE : 848822318

RAPPORT DE GESTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 OCTOBRE 2020

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous présenter notre rapport sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice du 01/01/2019 AU 31/12/2019 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice.

Le présent rapport met en relief les éléments suivants :

- la situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé,
- le résultat de cette activité,
- les progrès réalisés et difficultés rencontrées,
- l'évolution prévisible de la situation de la Société et les perspectives d'avenir,
- les évènements importants survenus entre la date de clôture et la date à laquelle le présent rapport est établi.

Pour votre information, vous avez eu à votre disposition, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi.

SYNTHESE D'ACTIVITE

A - SITUATION DE LA SOCIETE

Pour cet exercice, nous avons réalisé un BENEFICE comptable de 2737 euros. Notre chiffre d'affaires

S'élève à 14868 euros en 2019.

Le tableau ci-après vous indique les charges et produits que nous avons engagés durant l'exercice écoulé.

ELEMENTS DE GESTION	**01/01/2019 Au 31/12/2019**
Production vendue	14868
AUTRE CHARGE EXTERNE	6754
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5377
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**12131**

B - LE RESULTAT DE CETTE ACTIVITE

Notre exercice social a été clôturé sur 12 mois d'activité et se présente comme suit :

1- LE RESULTAT COMPTABLE

Résultat net comptable	**2737 euros**

On constate un BENEFICE SUR L'EXERCICE 2019 de résultat net de **2737 EUROS.**

2- RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal a été déterminé comme suit :

	2019
RESULTAT NET COMPTABLE	2737 euros
- Charge non déductible :	+ 0 euros
RESULTAT FISCAL	**2737 euros**

C - ANALYSE DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour le prochain exercice nous poursuivrons nos efforts en maintenant une gestion rigoureuse et nous continuerons à offrir à nos clients des prestations de qualité, et ce malgré une forte concurrence.

D - AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat sera affecté en totalité en réserve légal.

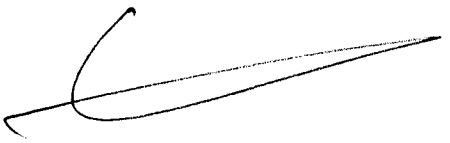
Par ailleurs, nous ne vous signalons qu'aucun fait important n'est survenu jusqu'au le 31 DEC 2019.

Nous espérons que vous réserverez un accueil favorable aux résolutions que nous avons soumises à votre approbation.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

Mr Bouzemmi Ali (Le Président)



AB VTC
Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège Social : 3 RUE ALICE SERVIERES 92700 COLOMBES
R.C.S NANTERRE : 848822318

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 octobre 2020

L'an deux mille VINGT et le 07 octobre à seize heures, les associés de la société, " AB VTC " Société par actions simplifiée unipersonnelle, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance à chaque associé.

L'assemblée est présidée par ***Mr BOUZEMMI ALI***, Président
Le Président constate :

- Que sont présents ou régulièrement représentés :

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

- Mr. BOUZEMMI ALI **500,00 €**
SOIT 100 PARTS

Soit ensemble 100 PARTS SOCIALES

Les associés présents ou représentés possédant la totalité des parts sociales, l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise.
L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.
Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

* Les statuts de la société,

* Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

* Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

* Le rapport de gestion de la gérance.

Monsieur le Président rappelle que le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport de gestion et le texte des résolutions proposées à l'assemblée ont été tenus au siège social à la disposition des associés pendant les délais légaux et ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée, avec la convocation en vue de la présente assemblée.

L'assemblée lui en donne donc acte.
Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

* Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
* Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019,
* Approbation des comptes et rapport dudit exercice,
* Affectation du résultat,
* Quitus à la gérance,
* Approbation de la rémunération du Gérant,
* Question diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur l'exercice.

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personnes ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée et informée en même temps de l'ordre du jour. Les associés reconnaissent avoir reçu dans les délais légaux, les documents prévus par les textes législatifs en vigueur.
L'assemblée déclare couvrir le défaut de convocation des associés par lettre recommandée, toutes les parts composant le capital social étant présentes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice 2019, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2019.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

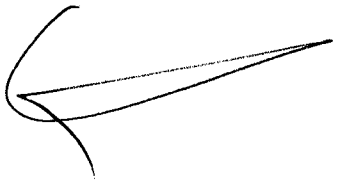
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités et publicité légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITEE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole,
Le président lève la séance à dix sept heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Mr. BOUZEMMI ALI



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA JUSTICE

30887

GR 848822318

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE
Le procureur de la République

SAS AB VTC
3 RUE ALICE SERVIERE
92700 COLOMBES

Objet : Relance suite à absence de dépôt des comptes annuels
RCS Nanterre 848822318

Madame, Monsieur,

Il a été porté à ma connaissance par le greffe du tribunal de commerce de Nanterre qu'en infraction avec vos obligations légales (articles L.232-21 à L.232-26 du code de commerce), vous n'avez pas déposé les comptes annuels au titre du dernier exercice clôturé de votre société.

Je vous rappelle que le fait de ne pas satisfaire à cette obligation :

- **Est puni de l'amende de 1 500 euros prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe et que la circonstance de récidive est susceptible d'aggraver cette peine par une amende de 3 000 euros,**

- **Vous expose à une injonction de le faire sous astreinte financière prononcée par le président du tribunal de commerce en application des dispositions de l'article L.611-2 II du code de commerce, à la charge du représentant légal de la société, outre les frais de procédure.**

Vous devez régulariser cette situation sans délai en procédant au dépôt prévu par le code de commerce **de manière dématérialisée** sur:

www.infogreffe.fr
https://www.infogreffe.fr/acces-formalite/dpca.html

Le procureur de la République

Catherine DENIS

Tribunal Judiciaire
179-191 avenue Joliot-Curie
92020 Nanterre cedex

TSVP ➲

DEPOT

Vous recevrez par courriel le récépissé de dépôt et la facture suite aux dépôts dématérialisés effectués.
Le cas échéant, il vous appartient également de régulariser les comptes des deux exercices antérieurs si vous n'y avez pas déjà procédé.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Le **formulaire de déclaration de confidentialité,** à compléter s'il y a lieu pour chaque exercice et qui diffère selon que vous relevez du régime de la micro-entreprise, de la petite entreprise ou de la moyenne entreprise, est disponible sur les sites www.infogreffe.fr ou www.service-public.fr

- Si vous relevez du **régime de la micro-entreprise** vous avez la faculté de demander à ce que les **comptes annuels déposés** ne soient pas rendus publics à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 700 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 10.
- Si vous relevez du **régime de la petite entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que le **compte de résultat déposé** ne soit pas rendu public à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 6 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 12 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 50.
- Si vous relevez du **régime de la moyenne entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions et pour les comptes clos à partir du 23 mai 2019, à ce que ne soit rendue publique qu'une **présentation simplifiée de votre bilan et des annexes** à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 20 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 40 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 250.

NB : Il n'est pas possible de demander la confidentialité postérieurement au dépôt effectué au greffe.

DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- le bilan (actif, passif),
- le compte de résultat,
- les annexes,
- le rapport de gestion (**uniquement pour les sociétés cotées**)*,
- le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat**,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.
Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, faits contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

**Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*
*** Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de **l'inventaire** et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat.*